

DELIBERATION DD2021_160

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 novembre 2021

LE 25 novembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	45
Votants	62
Pouvoirs	17

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE PÉRIGUEUX (PHASE 2) : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme FAVARD, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme CELERIER, M. PALEM, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. PROTANO, M. REYNET, M. TALLET, M. GUILLEMET, M. MALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. BARROUX, M. GASCHARD, M. MARSAC, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES
Mme LABAILS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS
Mme SALOMON donne pouvoir à Mme GONTHIER
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. SERRE donne pouvoir à Mme DUPEYRAT
M. BIDAUD donne pouvoir à Mme ARNAUD
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. CAREME
M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
M. LAVITOLA donne pouvoir à M. CAREME
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO

PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE PÉRIGUEUX (PHASE 2) CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux poursuit son ambition de développement de l'intermodalité. Les pôles d'échanges présents sur le territoire communautaire sont une composante majeure de ces objectifs. Ils visent à adapter l'espace de transport aux besoins des usagers, pour une organisation efficace.

Que dans la continuité de la première phase, la communauté d'agglomération du Grand Périgueux a entamé la seconde phase de l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la Gare de Périgueux. Ce projet se traduit notamment par l'aménagement du parvis de la gare et la construction d'une nouvelle passerelle.



Projection - Vue depuis le parvis de la Gare de Périgueux

Considérant que dans le cadre des aménagements et des travaux réalisés par le Grand Périgueux au niveau du parvis de la gare, il a été convenu que le Grand Périgueux réaliserait, pour le compte de la ville de Périgueux, les travaux de réfection de la rue Denis Papin.

Qu'ainsi, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera conclue afin de fixer les différentes modalités d'exécution techniques et financières. D'une manière générale, il est convenu que la ville de Périgueux prendra à sa charge l'intégralité des travaux de VRD et d'éclairage public concernant la réfection de la rue Denis Papin.

Que les travaux s'élèvent à 343 508.11 € HT.

Plan de financement des travaux de réfection de la rue Denis Papin :

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

Nature des travaux	Montant € HT	Financé par	Montant € HT
Lot 1 - VRD-MOBILIER	325 223.11 € HT	Ville de Périgueux	343 508.11 €
Lot 2 - ECLAIRAGE PUBLIC	18 285.00 € HT	Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux	0 €
TOTAL	343 508.11 € HT	TOTAL	343 508.11 €

Considérant que l'opération de réalisation de la deuxième phase du PEM de la gare de Périgueux a été estimée initialement à 9 841 552 € HT. Par délibération en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a validé le plan de financement initial.

Qu'à ce jour, il convient désormais d'actualiser le plan de financement précédemment voté afin de prendre en compte les évolutions du projet :

- Les travaux de démolition des bâtiments 72 et post-immo ont été terminés en mars 2021
- Les entreprises de travaux pour l'aménagement du parvis de la gare ont été sélectionnées. Les travaux sont en cours.
- Le lot 1 « Génie Civil » pour la construction de la passerelle a été sélectionné. La Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 21 octobre 2021, a sélectionné une entreprise pour la réalisation du lot 2 « Charpente Métallique ».

- Les dépenses prévisionnelles

Que les dépenses prévisionnelles de l'opération se décomposent désormais de la manière suivante :

Poste de dépenses	Montant HT	Montant TTC	Périmètre subventionné Région	TOTAL	
				Subvention Région 30%	Subvention FEDER 33%
1 - FONCIER					
Acquisitions Bâtiment SNCF 71, 72	150 000 €	150 000 €	NON	- €	- €
Acquisition parvis	300 000 €	300 000 €	NON	- €	- €
Coût restitution des activités bât 71 et 72 compris études SNCF	500 000 €	500 000 €	NON	- €	- €
Acquisitions Bâtiment SNCF POSTIMMO	79 000 €	79 000 €	NON	- €	- €
Frais de notaire (7%)	37 030 €	16 030 €	NON	- €	- €
Huissier	3 000 €	3 600 €	NON	- €	- €
Archéologie	0 €	0 €	NON	- €	- €
Divers	0 €	0 €	NON	- €	- €
TOTAL FONCIER	1 069 030 €	1 048 630 €			
2 - HONORAIRES					
Maîtrise d'œuvre	648 568 €	778 282 €	NON	- €	- €
Coord SPS	9 965 €	11 958 €	NON	- €	- €
BCT	9 800 €	11 760 €	NON	- €	- €
Etude cas par cas	3 600 €	4 320 €	NON	- €	- €
Etudes d'impact	56 000 €	67 200 €	NON	- €	- €
Etude de sols	25 052 €	30 062 €	NON	- €	- €
Géomètre	4 700 €	5 640 €	NON	- €	- €
Diagnostic avant démolition	7 000 €	8 400 €	NON	- €	- €
Repérage réseaux	9 120 €	10 944 €	NON	- €	- €
Actualisation	15 140 €	18 168 €	NON	- €	- €
Référé préventif	8 000 €	9 600 €	NON	- €	- €
Frais d'avocat	24 500 €	29 400 €	NON	- €	- €
Aléas	0 €	0 €	NON	- €	- €
TOTAL HONORAIRES	821 445 €	985 734 €			
3 - TRAVAUX					
Démolition bât 71 et 72	370 000 €	444 000 €	OUI	55 000,00 €	96 250,00 €
Démolition Post Immo			NON	- €	- €
Démolition passerelle existante			OUI	50 000,00 €	87 500,00 €
Aménagement Parvis compris aménagement parking Effia	2 298 904 €	2 758 685 €	OUI	432 601,00 €	757 052,00 €
Signalétique EMA + Ecrans information voyageur + feux	300 000 €	360 000 €	NON	- €	- €
Etudes travaux connexes et mission sécurité ferroviaire	95 000 €	114 000 €	OUI	19 000,00 €	- €
Travaux connexes passerelle	614 000 €	614 000 €	OUI	110 000,00 €	- €
Mission RSO + CE	111 000 €	133 200 €	OUI	54 000,00 €	- €
Construction passerelle	5 800 000,00 €	6 960 000 €	OUI	467 000,00 €	817 250,00 €
Concessionnaires	75 000 €	90 000 €	NON	- €	- €
Révision	100 000 €	120 000 €	OUI	20 000,00 €	- €
TOTAL TRAVAUX	9 763 904 €	11 593 885 €		1 207 601 €	1 758 052 €
4 - DIVERS					
Frais de publicité	8 000 €	9 600 €	NON	0 €	0 €
Communication chantier - Signalétique	30 000 €	36 000 €	NON	0 €	0 €
Frais de reprographie	0 €	0 €	NON	0 €	0 €
Enquête publique	0 €	0 €	NON	0 €	0 €
Frais concours	0 €	0 €	NON	0 €	0 €
TOTAL DIVERS	38 000 €	45 600 €			
TOTAL GENERAL	11 692 379 €	13 673 849 €			

Que l'augmentation du coût global de l'opération s'explique par :

- L'achat d'une partie du parvis de la Gare de Périgueux : Dans le cadre des travaux d'aménagement du parvis de la gare, le Grand Périgueux va acquérir une partie du foncier appartenant à la SNCF. Cette acquisition est actuellement estimée à 300 000 € HT et fera l'objet d'une prochaine délibération. Elle permettra la récupération de la TVA des travaux du parvis.

- L'augmentation du coût global de la passerelle : Suite à la crise, les entreprises de travaux publics font face à une pénurie de matériaux qui a fortement évolué, à la hausse. Cela a des conséquences financières importantes dans le secteur des travaux publics et notamment pour les travaux de charpente métallique. En effet, la passerelle est composée à 90 % d'acier, matériaux qui subit actuellement une hausse exponentielle de son prix d'achat.

Qu'ainsi, l'estimation initiale a été impactée par ce surcoût d'environ 2 millions d'euros.

- Le financement de l'opération globale

Considérant que l'opération du Pôle d'échange Multimodal (PEM) est financée comme suit :

RECETTES	
Financeurs	€ HT
Région Nouvelle-Aquitaine (Subvention accordée)	1 207 601.40 €
Europe - FEDER (Subvention accordée)	1 758 052.45 €
Etat - DSIL (Subvention accordée)	1 252 052.10 €
SNCF Gare et Connexions	1 500 000,00 €
Département de la Dordogne (Subvention accordée)	283 579.30 €
Autofinancement Grand Périgueux	5 691 093,75 €
TOTAL	11 692 379,00 €

Que ce projet est ainsi subventionné à hauteur de 51,32 %.

Qu'une convention de financement pour la réalisation de la phase 2 du Pôle d'Echange Multimodal de Périgueux a été signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Dordogne, l'Etat, la SNCF et le Grand Périgueux afin d'acter les financements cités ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Autorise le Président à réaliser les travaux de réfection de la rue Denis Papin pour le compte de la ville de Périgueux et à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liée ;
- Valide le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

DD2021_160

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20211125-DD2021_160-DE

Délibération publiée le 07/12/2021

Pour extrait conf

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 07/12/2021

Périgueux, le 07/12/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

